

LA PROTECTION SOCIALE

Afin de rendre son passage sur terre le plus agréable possible, l'être humain a besoin d'une protection sociale de sa naissance jusqu'à sa mort. Dans le monde d'aujourd'hui, selon les sources de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) 70% de la population n'a aucune protection sociale. Près d'un salarié sur deux n'a pas de contrat de travail et plus de 123 millions d'enfants de moins de 15 ans travaillent.

aux aléas de la vie, de la naissance à la mort ». Les concepteurs de la Sécurité Sociale voulaient créer un système universel, solidaire, démocratique dirigé par des représentants élus des assurés sociaux, accessible à tous et qui sécurise, reposant sur le principe :

« Chacun contribue selon ses moyens, chacun bénéficie selon ses besoins ! »



Ce système de la **Sécurité Sociale** organise (au plan global de la société et du salariat) **une solidarité intergénérationnelle et une solidarité interprofessionnelle**. Il a pour objectifs :

- . d'assurer et financer le droit à la retraite ;
- . d'assurer assurer et financer le développement, le renouvellement et l'éducation des générations ;
- . de prévenir, maintenir et réinsérer dans l'emploi ;
- . de réparer la maladie ou l'accident lorsque la prévention a échoué à éviter leur survenue.

Depuis sa création, le patronat a toujours agi pour affaiblir les droits des assurés sociaux et leur financement. L'Etat a pris en main la gestion de la Sécurité Sociale, en supprimant l'élection des représentants des salariés et des assurés sociaux et en réduisant progressivement pouvoir démocratique.

Pour autant, l'action revendicative a cependant permis de conserver un système solidaire et collectif : pas de sélection par l'âge, par l'état de santé ou par les revenus. C'est ce qui différencie fondamentalement la Sécurité Sociale des assurances privées.

J'AI LA CARTE VITALE

LA CARTE BANCAIRE SUFFIRA



Dans le même temps, 1% de la population mondiale concentre un maximum de richesses et refuse avec l'évasion fiscale de contribuer au financement des services publics, nécessaires aux populations. La lutte contre les paradis fiscaux reste un enjeu majeur, tout comme la nécessité de réorienter les richesses créés par le travail vers l'intérêt de l'être humain et non du capital.

Durand des siècles, des femmes et des hommes ont lutté pour améliorer leur vie et leur condition de travail. Ils se sont dotés de droits, conventions collectives, code du travail, médecine du travail, d'organisations syndicales etc..., pour se faire entendre et respecter.

C'est par la lutte et un rapport de force en leur faveur qu'ils ont pu gagner des conquêtes sociales.

En France, à la sortie de la deuxième guerre mondiale, dans un pays en ruine, issue du Conseil National de la Résistance (CNR), la Sécurité Sociale a été créée (04 octobre 1945). Elle est le socle de notre protection sociale, financée par le travail pour « faire face

LA SECURITE SOCIALE

DES DROITS POUR

BIEN VIVRE
BIEN TRAVAILLER
BIEN VIEILLIR

Assis sur le travail salarié, le financement de la Sécurité Sociale est principalement assuré par les cotisations sociales :

- . Une part « *salariale* » et la CSG (Contribution Sociale Généralisée) prélevées directement sur nos salaires
- . Une part dite « *patronale* » de plus en plus réduite

Cette cotisation mal nommée « *cotisation employeur* » (et non charge patronale !) est en réalité une part de notre salaire. C'est cette part que l'employeur veut récupérer en ne la versant plus à la Sécurité Sociale. Pour y parvenir, il déclare que cela augmente le « coût du travail ». Mais le travail peut-il être un coût alors qu'en travaillant nous produisons des richesses ? !

Le vrai problème, c'est le coût du capital. En 30 ans, la masse salariale a augmenté de 3,6% alors que les dividendes des actionnaires ont augmenté de 20%. Ces dividendes sont versés au détriment des salaires, de la formation, des investissements dont auraient besoin les entreprises pour relancer le développement économique dont l'emploi.

La Sécurité Sociale est obligatoire et fondée sur la solidarité : par leurs cotisations, les personnes en bonne santé permettent la prise en charge des malades, les salariés en activité cotisent pour la retraite des plus âgés, etc.

L'institution « *Sécurité Sociale* » c'est le régime général :

- . la CNAMTS (Caisse Nationale Assurance Maladie) ;
- . la CNAVTS (Caisse Nationale Assurance Vieillesse) ;
- . la CNAF (Caisse Nationale Allocations Familiales).



Mais c'est aussi les régimes spécifiques :

- . MSA (Mutualité Salarié Agricole) ;
- . RSI (Régime Salarié indépendant).

L'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) reçoit les cotisations sociales prélevées par les URSSAF (Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales) et les redistribue entre les différentes caisses.

Les caisses nationales sont administrées par des conseils composés des organisations syndicales de salariés, des organisations patronales, d'associations et de personnalités qualifiées nommées par le gouvernement ou désignés par des organismes divers. Cet ensemble est décliné en caisses départementales ou régionales, c'est l'ensemble des régimes de base des salariés et des non-salariés : artisans, agriculteurs, commerçants, les agents de l'Etat et des collectivités locales, etc.

